

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 20 novembre 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

L'an deux mille six, le 20 novembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la salle du foyer communal à Jonquières sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges – Mme INFANTE Myriam - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard – M. GENNESON André - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie – M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation
9 novembre 2006

Absents excusés : - Mme MARTIN Françoise - M. LASSALVY Christian - M. ROQUAIN Jean Michel – M. Gérard DELFAU - M. ANDRIEUX Jacques - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel

Date d'affichage

Absents - M. SALASC Philippe - Mme VIVIEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. DEJEAN Maurice

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre
M. ANDRIEUX Jacques donne pouvoir à Claude Carceller
M. AGOSTINI Jean André donne pouvoir à M. DIAZ Manuel
M. Daniel REQUIRAND est désigné secrétaire de séance.

Date de retrait d'affichage

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Objet de la délibération

93-2006 - Dotation initiale Office de Tourisme Communautaire

Rapporteur, C. Carceller, Vice-président,

Le rapporteur explique que par délibération n°91-2006, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault a décidé de créer, ce jour, 20 novembre 2006, un Office de Tourisme communautaire constitué sous la forme d'un EPIC.

L'EPIC – Office de Tourisme Communautaire Saint-Guilhem-le-Désert-Vallée de l'Hérault sera administré par un comité de direction et dirigé par un directeur.

Le comité de direction, conformément aux délibérations n°91-2006 et n°92-2006 du 20 novembre 2006 portant création de l'EPIC et approuvant ses statuts, comprendra 33 membres dont :

- 17 représentants du conseil communautaire et leurs suppléants élus pour la durée de leur mandat,
- 12 représentants des socioprofessionnels intéressés au tourisme et leurs suppléants,
- 4 membres qualifiés.

Le rapporteur précise que le mandat des représentants des socioprofessionnels et des membres qualifiés est d'une durée identique à celui des conseillers communautaires.

Le directeur sera recruté conformément aux dispositions du Code du tourisme et notamment les articles R133-11 à R133-13.

Le comptable public sera le comptable du Trésor territorialement compétent.

Le rapporteur ajoute que le budget sera exécuté en application de l'instruction M4, à compter du 1^{er} janvier 2007 et jusqu'à ce que le plan comptable mentionné à l'article R133-17 du Code du tourisme soit adopté.

L'EPIC – Office de tourisme communautaire Saint-Guilhem-le-Désert-Vallée de l'Hérault ainsi créée doit disposer des ressources indispensables à l'exécution des missions qui lui ont été confiées.

Le Conseil, Oûi l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le montant de la dotation initiale de l'EPIC à 50 000 €
- d'autorise le Président à passer et signer tous actes et documents afférents à cette opération.

Fait à Gignac, le 1^{er} décembre 2006

Le Président

Louis VILLARET